

## Internet à l'école : charte d'usage

Submitted by webmestre on Mon, 03/10/2014 - 11:38

**L'utilisation de l'Internet suppose une éducation spécifique. Il s'agit de se protéger, et de respecter l'autre.**

Nous devons faire découvrir l'internet à nos élèves. Sinon, ce serait renoncer à notre mission d'éducateur.

Il existe des livres offensants, on enseigne quand même la lecture. Certains élèves produisent parfois des écrits blessants, on enseigne quand même l'écriture.

Des règles nouvelles, le plus souvent inconnues des parents, doivent être enseignées. Le B2i, domaine 2 : "Adopter une attitude responsable", peut être abordé par le biais de la rédaction d'une charte d'usage.

### **Rédiger une charte d'usage, avec nos élèves, en classe :**

Les chartes toutes prêtes proposées par l'Éducation nationale sont le plus souvent incompréhensibles par les élèves. Pourtant, la lecture, la rédaction d'une charte sont un temps essentiel de l'éducation à l'internet. Je vous propose, en fin de l'article, un exemple de charte en téléchargement. Elle me semble équilibrée, entre nécessité de protection de soi et respect de l'autre.

Si vous ne savez comment aborder cet enseignement, vous pouvez la faire lire point par point, et demandant aux élèves ce qu'ils en pensent. Vous pourrez ainsi vous l'approprier en la modifiant en fonction des réactions des élèves.

La charte choisie ou élaborée en classe sera utilement signée par l'enseignant, l'élève et ses parents. Un exemplaire sera affiché à côté des postes connectés.

### **La protection des oeuvres :**

On n'a pas le droit de télécharger illégalement des oeuvres protégées. Pour aborder cette notion, on peut faire une analogie avec la demande d'autorisation de diffusion des photographies et des oeuvres originales créées par l'élève. Les réalisations des élèves sont des oeuvres. Leur diffusion est protégée. Ils peuvent choisir de les partager, ou pas. Il en est de même pour les oeuvres des adultes.

### **Un cas particulier, les logiciels :**

Les logiciels propriétaires sont le résultat du travail d'informaticiens. La vente de ces programmes permet de leur donner un salaire.


Il existe aussi des logiciels libres. Leurs auteurs, par valeur de partage, acceptent de les donner à la collectivité. Nous pouvons donc les utiliser et les diffuser librement. De nombreux logiciels libres peuvent être exploités en classe : Tuxpaint, Audacity, PhotoFiltre, Libre Office, les logiciels du Terrier, J'Clic, Gcompris... la liste est longue. Favoriser l'usage des logiciels libres est conforme aux valeurs que l'école publique veut promouvoir. Au contraire, l'installation et l'utilisation illicites de logiciels propriétaires nous dysqualifient dans notre rôle d'éducateur.

Par ailleurs, il est intéressant de diffuser les applications libres que l'on utilise en classe à ses élèves (par prêt de cédérom, clé USB par exemple) : ils peuvent ainsi continuer à les employer à la maison.

## Étiquette(s):

- [charte](#) <sup>[1]</sup>
- [Tice](#) <sup>[2]</sup>
- [internet](#) <sup>[3]</sup>
- [confiance](#) <sup>[4]</sup>

## Fichier(s) joint(s):

 [charte\\_Tice.odt](#)<sup>[5]</sup>

[Informations légales](#) | [Contact](#) | [Charte d'usage](#)

Powered by [Drupal](#)

---

**Source URL:** <http://ressources.d12s.fr/content/internet-%C3%A0-l%C3%A9cole-charte-dusage>

## Links

[1] <http://ressources.d12s.fr/tags/charte>

[2] <http://ressources.d12s.fr/tags/tice>

[3] <http://ressources.d12s.fr/tags/internet>

[4] <http://ressources.d12s.fr/tags/confiance>

[5] [http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/charte\\_Tice%20.odt](http://ressources.d12s.fr/sites/ressources.d12s.fr/files/charte_Tice%20.odt)